

MASSIF DES VOSGES

n° 43 Juin juillet aout 2012

Un parc éolien à Belfays

Six communes du plateau de Belfays (Grandrupt, La Grande-Fosse, Chatas, Saint-Stail, Ban-de-Sapt et Saâles) ont obtenu le permis de construire pour la réalisation d'un parc éolien après neuf années de procédure. Ce parc de dix éoliennes qui assurera une production totale de 20 mégawatts devrait entrer en fonction fin 2013. Ce sera le premier parc du genre dans le massif. Les mâts de 140 m de haut seront installés en forêt. L'autre particularité de ce projet réside dans son financement. Huit éoliennes seront propriété d'EDF, mais deux autres seront financées par les communes et les habitants via un mécanisme d'actionnariat populaire. L'ensemble du projet, d'un montant total de 30 millions d'euros, est contesté par l'association Rabodeau environnement qui estime que cet aménagement « va détruire le paysage ».

J.-M. T.

n° 44 Septembre Octobre Novembre 2012

Éoliennes : le recours de Rabodeau Environnement

Un parc éolien doit, on le sait (lire *Massif des Vosges Magazine* n° 43), sortir de terre, après neuf années de procédure, sur le plateau de Belfays (Grandrupt, La Grande Fosse, Saint-Stail, Ban-de-Sapt et Saâles). Le projet qui a obtenu le permis de construire tant désiré par ses promoteurs est vivement contesté par l'association Rabodeau Environnement, à l'origine du dépôt d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif contre lesdits permis. Pour son président, le docteur Claude Brocard, « l'impact paysager sera majeur, non seulement de toutes les crêtes environnantes du bassin de Saint-Dié avec leurs roches et points de vue remarquables, mais aussi du Donon, du Champ du feu, du Brezouard des roches des Reptiles, du Hohneck ». Mais pour Claude Brocard, il faut aussi « parler de la nuisance sonore avérée pour les riverains, et en particulier pour les malades du Centre médical de Saâles », comme il faut parler « de l'impact négatif sur la biodiversité des voies de 5 m de large ouvertes en forêt pour le passage des pales des éoliennes qui ne pourront qu'attirer les quads et les motos ». Et de rappeler que « tous les services techniques préfectoraux ou régionaux ont exprimé soit un avis défavorable, soit de fortes réserves ».

